

Comité de direction

Route de Sergey 3
1354 Montcherand
024 441 10 69
codir@asior.ch

Au Conseil Intercommunal

Montcherand, le 19 mars 2026

Préavis no 21/26 : Demande de crédit d'étude complémentaire pour la construction d'un bâtiment scolaire à Montchoisi

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers - ères,

1. But du préavis

Par le présent préavis, le Comité de direction de l'ASIOR sollicite du Conseil intercommunal l'octroi d'un crédit de **Fr. 60'000.-** pour terminer les études en vue de la construction d'un bâtiment scolaire à Montchoisi.

2. Situation

Par le préavis 30/20 le Comité de direction de l'ASIOR a sollicité un crédit d'étude d'un montant de Fr. 430'000.- permettant de mandater un BAMO (Bureau d'Assistance à Maître d'Ouvrage) afin d'effectuer :

- la gestion globale de demande d'offres en vue de désigner les mandataires (architecte, ingénieur civil, CVS, AEAI) pour la phase SIA 31 ;
- la coordination du développement de l'avant-projet phase SIA 31 ;
- le développement et l'établissement du cahier des charges + dossier d'AO pour l'entreprise totale.

En 2021, sur la base de l'étude de faisabilité du bureau Dmarch de 2019, l'ASIOR a décidé de mandater un BAMO pour la gestion du projet et a demandé une offre au bureau IEC SA pour réaliser ces prestations. L'offre de Fr. 79'000.- a été validée par le Codir de l'ASIOR le 11.02.2021.

A ce jour, diverses prestations supplémentaires nécessitent une adaptation de l'offre de 2021 du bureau IEC d'un montant de **Fr. 28'600.- TTC**, pour :

- la coordination durant la phase SIA 31 détaillée entre les 2 projets (salle sports, collège) qui ont été séparés, avec les architectes, les 2 maîtres d'ouvrages, les mandataires, y compris toutes les séances supplémentaires, concernant le parking, les aménagements extérieurs ;
- la reprise du programme des locaux et l'inclusion à posteriori des classes primaires ;
- le fait de réaliser l'ensemble du site qui auparavant était prévu en 2 étapes ;

- toute la problématique des études géotechniques et des exigences supplémentaires de la DGE (OSites, OLED) et leur coordination, non prévues à la base ;
- la coordination et mise en commun des dossiers d'appel d'offres des 2 projets, du SIMAP et des séances internes nécessaires. Montage des dossiers coordonnés permettant une séparation des coûts de chaque MO ;
- l'évaluation, analyse, audition en commun des offres des ET y compris la salle de sports, le parking et les aménagements extérieurs pour dépose de demandes de crédit d'ouvrages ;
- phasage et planification des 2 projets pour des remises d'ouvrages échelonnées ;
- définition du contrat d'ET qui tient compte des 2 MO et de leur conditions particulières.

3. Etudes géotechniques

Suite aux exigences supplémentaires demandées par la DGE concernant les études géotechniques sur les sites pollués, le bureau De Cérenville, spécialiste en environnement, nous a fait parvenir deux offres :

- une offre de Fr.12'577.40 TTC (50% pris par Orbe) soit **Fr.6'288.70 TTC** à charge de l'ASIOR pour « un diagnostic de pollution complémentaire selon OLED et mise à jour de l'évaluation selon l'art. 3 OSites – Site EVA 271.17 » ;
- une offre de Fr.55'886.15 TTC (50% pris par Orbe) soit **Fr. 27'943.10 TTC** à la charge de l'ASIOR pour « investigations techniques préalables selon l'OSites - Site EVA 271.17 ».

4. Aspects financiers

	Coûts (TTC)
Préavis 30/20	430'000.00 C-HF
Situation des études au 17.02.26,(BAMO, architectes, mandataires, etc.)	-413'302.00 C-HF
Réserve crédit d'études	16'698.00 C-HF
Offre complémentaire IEC SA (BAMO)	28'600.00 C-HF
Offres complémentaires De Cérenville	34'231.80 C-HF
Total	62'831,80 C-HF
Réserve crédit d'études	-16'698.00 C-HF
Dépassement crédit d'études	46'133,80 C-HF
Réserve à prévoir selon IEC SA (BAMO)	10'000,00 C-HF
Total	56'133,80 C-HF
Crédit complémentaire demandé (arrondi)	<u>60'000.00 C-HF</u>

5. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction invite le Conseil intercommunal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal,

- vu le préavis 21/26 concernant une demande de crédit d'étude complémentaire pour la construction d'un bâtiment scolaire à Montchoisi ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier ce projet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. un crédit de **Fr. 60'000.-** est accordé au Comité de direction pour financer l'étude complémentaire pour la construction d'un bâtiment scolaire à Montchoisi ;
2. le CODIR est autorisé à contracter un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
3. le montant sera amorti en 10 ans.

Au nom du Comité de direction

Le Président



Olivier Petermann

La Secrétaire



Carole Pose

Délégués du Comité de direction : Mme Sarah Giroud, MM. Olivier Petermann, Swen Schneider et Denis Tschannen